

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE935

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 56

A l'alinéa 42, après le mot:"mentionnée", substituer aux mots:"à l'alinéa précédent", les mots:"au premier alinéa du présent II".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.